



Association des Maires  
du département  
du Bas-Rhin



## Communiqué de presse

Strasbourg,  
Le 21 avril 2020

### Coronavirus Covid-19 dans le Bas-Rhin : installation du groupe de travail préfète-maires pour la préparation du déconfinement

Le président de la République a annoncé la sortie progressive du confinement à compter du lundi 11 mai prochain. Un plan précis doit être présenté fin avril par le Premier ministre en vue de la sortie progressive du confinement. Il placera le « couple préfet-maire » au cœur du dispositif, comme l'a rappelé le Premier ministre dans son allocution du 19 avril.

Dans cette perspective, la concertation entre l'État et les élus s'organise dans le Bas-Rhin. Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin et Vincent Debes, président de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin, ont installé ce lundi 20 avril le groupe de travail préfète-maires chargé d'anticiper et de prendre les mesures nécessaires à la sortie progressive du confinement dans le département.

**Associant les maires représentatifs des différents secteurs géographiques du département**, les échanges ont notamment porté sur l'arrêté préfectoral relatif aux mesures restrictives de déplacements pour le respect du confinement, les dérogations pour les marchés alimentaires, l'accès aux cimetières, la réouverture partielle de certaines déchetteries, la préparation de la réouverture progressive des écoles à compter du 11 mai.

- dans ce contexte, la préfète a décidé de maintenir l'interdiction aux pistes cyclables du département pour les déplacements d'agrément (promenade, pratique sportive individuelle, besoin des animaux de compagnie), étant entendu qu'ils restent empruntables pour les déplacements utilitaires, mais **d'autoriser l'accès aux sentiers de randonnées, voies vertes et berges** pour tous les déplacements autorisés au titre du confinement,
- en conformité avec la doctrine nationale, **l'accès aux cimetières pour le recueillement est autorisé**, dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale, pour permettre aux familles de rendre hommage à leurs défunts,

- **s'agissant des marchés**, Josiane Chevalier a rappelé la réglementation nationale de fermeture des marchés alimentaires, règle à laquelle il ne peut être dérogé qu'en cas de rupture d'approvisionnement de proximité et uniquement si l'organisation du marché permet d'assurer le respect des gestes barrières et de distanciation sociale (21 dérogations ont été accordées à ce jour).  
Un réexamen de certaines demandes sera toutefois mené par la préfecture afin de s'assurer de la bonne harmonisation de l'application de la doctrine à l'échelle départementale.  
En prévision du 11 mai, la préfecture et l'association des maires du Bas-Rhin sont convenues de travailler ensemble à la rédaction d'un protocole de réouverture des marchés, sous conditions sanitaires strictes.
- par ailleurs la question de la **réouverture de certaines déchetteries**, notamment pour les déchets verts, va faire l'objet d'un examen par les services de l'État compétents en lien étroit avec les communes concernées.

## Contacts presse

### Préfecture

Aurélie Contrecivile

Tél : 06 73 85 16 45

Mail : [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

### Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin

Mail : [assoc.maires67@wanadoo.fr](mailto:assoc.maires67@wanadoo.fr)